

canadienne, mais tel n'est pas nécessairement le cas. Dans le tableau 3.2.1, les forts pourcentages de travaux émanant d'«autres» entreprises dénotent que nos grandes sociétés sont soit peu disposées, soit inaptes à se lancer dans la R-D et pourraient en conséquence tirer profit d'influences venues d'ailleurs.³⁶ En cette matière, le dynamisme des filiales étrangères pourrait stimuler les sociétés intérieures en raison de la petitesse du marché canadien et du sous-développement de nos infrastructures par rapport à celles de notre voisin du sud.

Tableau 3.2.1			
Pays	Origine des détenteurs de brevets américains (Chaque ligne totalise 100 p. 100.)		
	Grandes entreprises appartenant à des intérêts		Autres
	intérieurs	étrangers	
Belgique	8,8	39,7	51,5
France	36,8	10,0	53,2
Allemagne fédérale	44,8	10,5	44,2
Italie	24,1	11,6	64,3
Pays-Bas	51,9	8,7	39,4
Suède	27,5	3,9	68,6
Suisse	40,1	6,0	53,9
Royaume-Uni	32,0	19,1	49,0
Europe de l'Ouest :	44,1	6,2	49,7
Canada	11,0	16,9	72,1
Japon	62,5	1,2	36,3
États-Unis	42,8	3,1	54,1

Récemment, le Conseil économique du Canada s'est également penché sur les répercussions des externalités engendrées par les travaux étrangers de R-D, à l'exclusion de ceux qui émanaient de filiales étrangères établies au Canada. L'auteur de l'étude a posé en hypothèse que les effets de la R-D se propageaient au-delà des frontières par le biais de l'investissement direct, de la vente de brevets et de marques de commerce, du commerce

³⁶ Dans le tableau 3.2.1, la colonne «Autres» regroupe notamment les organismes gouvernementaux, les sociétés de moindre envergure et les particuliers. Plus de la moitié des brevets accordés à cette catégorie sont allés à des particuliers d'origine canadienne, c'est-à-dire à des entrepreneurs autonomes. Cette situation remet en lumière le problème structurel que causent, d'une part, le manque d'initiative des grandes entreprises canadiennes en matière de R-D et, d'autre part, la participation relativement élevée des petites entreprises et des particuliers.